

Compte-rendu du comité technique spécialisé de la DGAL du 22 juin 2020

FO Agriculture était représentée par Patrice CHASSET et Antoine MARTINEZ

Le CTS s'est déroulé par visioconférence.

1) Examen du compte-rendu du CTS DGAL du 19 février 2020

Après une remarque et une demande de correction, le compte-rendu a été adopté.

2) Point sur la gestion de la crise COVID

2.1 - Retour en présentiel

Introduction du directeur général (DG) sur la déclaration du président de la République le 14 juin 2020. Le DG a préparé avec le CODIR ce retour en présentiel, en tenant notamment compte de l'organisation des bureaux. La reprise était souhaitée avant le début de la période estivale pour préparer ensuite au mieux la période de septembre. De nouvelles conditions de télétravail sont en cours de définition permettant notamment aux cadres d'en bénéficier. Cependant à la fin de l'état d'urgence sanitaire et dans l'attente des nouvelles dispositions, les règles actuelles du télétravail prévaudront. Un travail sur les outils informatiques est aussi en cours. L'opérateur Orange disposerait d'un produit permettant la visioconférence, lequel succédera à Zoom très prochainement. Un logiciel de webinar sera également proposé. La DGAL est candidate pour tester un outil de parapheur électronique de la DG Trésor, dont la vocation est interministérielle.

Puisqu'il a été possible d'être en télétravail pour les nouveaux arrivants sans problème pendant l'état d'urgence, FO demande que la période probatoire des

6 mois pour prétendre à une convention pérenne de télétravail soit levée pour permettre plus de souplesse au niveau du fonctionnement des bureaux.

Dans ce retour au présentiel, FO souligne la faiblesse du nombre de salles de réunion, déjà signalée depuis des années, accentuée par l'interdiction actuelle de recours aux salles aveugles et à la réduction notoire du nombre de participants pour les autres. Or la difficulté à entrer dans les petits bureaux au regard du respect des règles de distanciation, et la non recommandation de discussion dans les couloirs, rend très complexe les échanges même entre collègues d'un même bureau au sens structurel.

Comme précisé dans le mail de la SG du 19 juin 2020, « les plages horaires étendues sont maintenues jusqu'à la rentrée de septembre. »

2.2 - Confinement unilatéral et reprise unilatérale

FO interroge le DG sur les conditions de reprise : le président a dit que tout ne peut pas se décider à Paris. Donc, hormis le respect de règles sanitaires, y a-t-il des souplesses possibles pour les agents de DGAL dans la mise en place de cette reprise ? Même si la majorité des agents s'y préparait, une reprise plus concertée entre l'agent et sa hiérarchie serait souhaitable. Des incompréhensions ont pu naître durant le confinement et un dé-confinement brutal pourrait susciter la défiance des agents.

Réponse du DG :

Le DG fait ce constat de la période de confinement et début de déconfinement :

- certains agents en télétravail commençaient à perdre pied ;

- d'autres agents étaient sur-connectés ;
- le télétravail n'a pas favorisé la transversalité des rapports entre structures.

Le retour en présentiel dans les DDI est déjà très bien entamé. Pour préparer le retour en AC, le DG laisse à l'appréciation de la hiérarchie de proximité le soin de mettre en place un retour en présentiel le plus concerté possible.

Le DG indique que pour des personnes partageant de petits bureaux en face à face, il n'est pas prévu de séparation de type plexiglas. En attendant la fin des mesures de distanciation, le télétravail en alternance pour les collègues concernés restera possible.

2.3 - Prime exceptionnelle COVID 19 à la DGAL

Le DG a essayé de retenir des critères qui soient le plus objectif possible. Des propositions ont été faites auprès du SG pour environ 30 % de l'effectif de la DGAL :

- les assistantes volontaires pour participer au secrétariat mutualisé ;
- l'encadrement intermédiaire mobilisé ;
- les agents fortement mobilisés.

Aucune certitude à ce jour sur les demandes qui seront retenues in fine, ni leur niveau (il en existe 3).

2.4 - La restauration

L'application du décret n°2020-404 permettant la prise en charge des frais de repas est possible jusqu'au 10 juillet (fin de l'état d'urgence). Les agents qui ont été présents pourront se faire rembourser sur la base de justificatifs. Un modèle d'attestation doit être mis en place pour mettre en place cette prise en charge.

Après le 10 juillet ?

Le DG n'a pas la réponse jusqu'à la mise en place d'une solution de restauration proche du site de Vaugirard.

FO conseille aux agents de garder des justificatifs d'achat ou de restauration dans ce laps de temps.

Remboursement des crédits laissés Elior

Réponse de la SDPPRS au mail du 18 juin 2020 envoyée par les OS du CTS DGAL :

« S'agissant des sommes dues par Elior aux agents (solde des cartes), aucune solution facile et satisfaisante n'a été proposée par le prestataire malgré de nombreux échanges.

Elior indique qu'il lui est matériellement impossible de rembourser chaque agent.

A ce stade, Elior propose comme seule solution de verser la totalité des sommes dues au MAA, charge à lui de reverser à chaque agent le montant ad hoc. L'instrumentalisation d'une telle opération semble très complexe avec les outils ministériels. Il a donc été à nouveau demandé à Elior de prendre cette opération à sa charge. Les agents devront probablement fournir un RIB pour obtenir ce remboursement. »

Recherche d'un nouveau restaurant administratif

Réponse de la SDPPRS au mail du 18 juin 2020 envoyée par les OS du CTS DGAL :

« le restaurant Sodexo Unesco, situé rue Miollis (à 700 m environ du site de Vaugirard), a été sollicité pour accueillir environ 200 agents (DGAL). Des discussions avancées ont été engagées avec ce restaurant. Ce dispositif pourrait être actif dès septembre. »

« Enfin, de manière transitoire, l'accès au RIE Nord Pont situé 11 place des Cinq Martyrs du lycée Buffon-Paris 14e, à 16 mn à pied du site de Vaugirard, est en cours d'organisation, compte tenu de l'échéance du 10 juillet 2020. Les agents du site de Maine ont utilisé ces services avant le confinement et en ont été satisfaits, tant en qualité qu'en tarifs (grille fonctionnant selon le même principe qu'Elior). »

FO souligne que, sur ce sujet assez consensuel, des informations transparentes du BASS auprès des agents de Vaugirard sur l'avancée de ce dossier permettraient de lever les doutes et ainsi co-construire une solution qui fasse consensus.

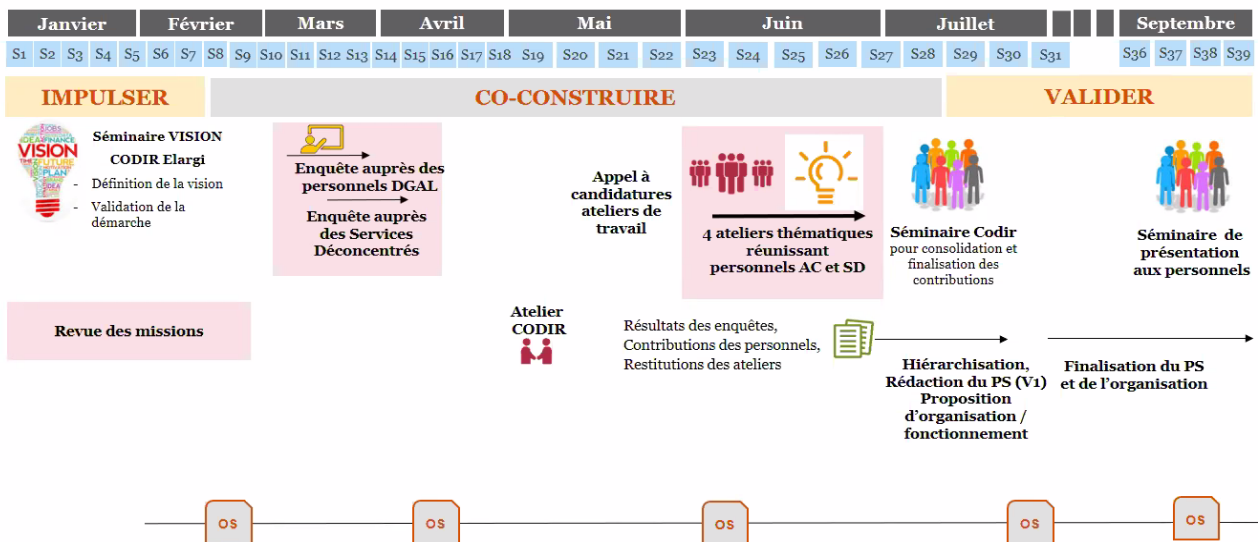
3) Point sur l'état d'avancement du projet stratégique

Présentation du diaporama ci-après réalisée par Stéphanie FLAUTO

Le DG ne prévoit pas de premières conclusions avant la fin de l'exploitation des données de la revue des missions, du questionnaire adressé à l'ensemble des agents et des groupes de travail en cours.

Démarche > Jalons et mobilisation

La parole est à :



4) Organisation de la cellule d'appui SG-DGAL

Ce point est reporté à un autre CT dans l'attente d'une discussion avec les autres MAG au sujet de cette cellule.

À noter que la MAG devient une cellule d'appui mutualisée avec le SG.

FO fait part de ses doutes au DG sur le nouveau mode d'organisation. Le fonctionnement de l'encadrement de la MAG qui prévalait était celui du guichet unique. Avec un mode de responsabilité thématique et excentré pour partie vers Varenne, il ne faudrait pas que les agents restent déroutés comme c'est le cas actuellement, alors que la MAG a toujours représentée pour eux l'interlocuteur privilégié hors hiérarchie directe.

FO demande qu'un message soit adressé aux agents expliquant la future réorganisation de la MAG avec les titres et attributions de chaque personne y travaillant.

5) Passage au RIFSEEP des corps des IAE et TSMA

Le passage au RIFSEEP se fera sur la paie à compter de juillet pour les TSMA et d'août pour les IAE.

En lien avec les propositions de la DGAL, la MAPS finalise l'ensemble des groupes fonction.

Les notifications du groupe fonction seront communiquées aux agents en fin d'année.

FO interroge sur la possibilité de communiquer le plus tôt possible aux agents concernés le groupe fonction de son poste même de manière informelle.

La MAG va se rapprocher du SG pour savoir s'il est possible de communiquer. Une note de service RIFSEEP pour les corps du MAA doit sortir cet été. Elle doit présenter les règles, les groupes fonction et les barèmes du RIFSEEP pour tous les corps du MAA dont les TSMA et les IAE.

6) Création du poste de chef de cabinet auprès du DG

Le DG indique que ce n'est pas un poste d'encadrement mais un poste d'appui à la direction. Le chef de cabinet aura parmi ses missions, d'actualiser des indicateurs de pilotage, d'accompagner la mise en œuvre du plan stratégique et de renforcer la transversalité au sein de la DGAL.

Prenant l'exemple de la réponse aux questions parlementaires, le DG explique qu'il convient de capitaliser le travail réalisé sur plusieurs exercices.

FO demande qu'un message soit adressé aux agents sur l'arrivée du chef de cabinet, ses attributions et l'impact sur l'organisation.

7) Parc à vélo du site de Vaugirard

La COVID 19 a accéléré la mise en place de l'indemnité de vélo pour les agents se rendant au travail par ce moyen de transport. Néanmoins, **FO**, comme d'autres OS, souligne que la solution en place pour garer les vélos n'est pas adaptée. Ce sont des anneaux bas, très proches les uns des autres qui ne permettent donc pas de garer facilement de nombreux vélos, qui ne sécurisent pas les vélos notamment ceux qui coûtent cher, et qui sont en plus susceptibles de les endommager (pliage de la roue).

FO demande donc que, comme pour la recherche du restaurant administratif, la SDLP se rapproche des agents de Vaugirard pour co-construire l'aménagement d'un garage à vélo adapté. C'est un sujet qui mérite une intelligence collective afin de trouver une solution adaptée. Il convient de consulter ou, a minima, d'informer les agents.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

